

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et élaboration du Règlement Local de Publicité

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAONE est en cours de révision.
Le Règlement Local de Publicité de la commune de SAONE est en cours d'élaboration

Par arrêté N°34/2013 du 17 octobre 2013, le Maire de Saône a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur la révision du POS en PLU et l'élaboration du RLP, pour une durée de 32 jours consécutifs,

du 13 novembre 2013 au 14 décembre 2013 inclus.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Serge LUNEAU, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

M. Gabriel LAITHIER, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant par la même décision.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces des deux dossiers ainsi que le registre d'enquête seront tenus à disposition à la mairie de Saône.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 15 h à 16 h 45 - Le samedi de 9 h 00 à 11 h 45 - Fermeture les dimanches et jours fériés.

M. le commissaire-enquêteur recevra en mairie
le mercredi 13 novembre, de 14 à 17 heures.
le vendredi 22 novembre, de 14 à 17 heures.
le mardi 3 décembre, de 9 à 12 heures.
le samedi 14 décembre, de 9 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et d'élaboration du Règlement Local de Publicité pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie ou également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Saône.

Cloture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Saône le rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Le rapport avec les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de Besançon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Informations environnementales sur le dossier

Le dossier d'arrêt du projet du PLU dispose d'un rapport de présentation dans lequel sont comprises les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête. Le dossier d'enquête contient aussi les avis des personnes publiques compétentes sur le projet.

Autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Des informations sur l'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Saône.

Mesures de publicité

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, au moins 15 jours avant l'ouverture des deux enquêtes publiques conjointes et durant toute la durée de celles-ci.

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture des enquêtes publiques et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département.

Des affiches reprenant les mentions de cet avis seront apposées à la mairie, siège de l'enquête publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête:

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours des enquêtes en ce qui concerne la seconde insertion.

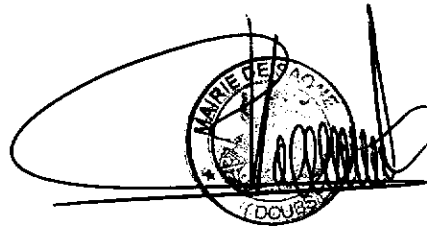
Un certificat d'affichage établi par la mairie sera également inséré aux dossiers.

L'adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées est www.saone.fr

Communication du dossier

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

Le Maire.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAÛNE" at the top and "10000" at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.